



klikAktiv



LIGUE ITEKA
LIGUE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME - ITEKA



GENÈVE, SUISSE

Déclaration conjointe des organisations participantes au Premier Congrès Mondial sur les Disparitions Forcées

16 JANVIER 2025

Partout dans le monde, le constat est unanime : les disparitions forcées connaissent une augmentation sans précédent. Que ces actes visent des opposant.e.s politiques, des journalistes, des défenseur.se.s des droits humains, des citoyen.ne.s ordinaires ou des personnes en situation de migration, ils constituent une violation grave des droits fondamentaux et une menace directe pour l'État de droit et la démocratie. L'instrumentalisation de ces pratiques, parfois justifiées sous couvert de lutte contre l'insécurité ou le terrorisme, est absolument inacceptable.

Quotidiennement, à l'échelle internationale, des personnes disparaissent sans laisser de trace, victimes de forces étatiques bénéficiant d'une impunité totale. Les familles de personnes disparues, plongées dans la douleur et l'angoisse, entre espoir et désespoir, sont souvent confrontées à l'indifférence des autorités, un silence complice et l'absence de recours effectifs.

Nous rappelons que ces actes, qui instaurent un climat de terreur au sein des sociétés, constituent des crimes contre l'humanité en cas de pratique généralisée ou systématique. En vertu de ce cadre juridique, ces crimes sont imprescriptibles et doivent faire l'objet de poursuites jusqu'à ce que justice soit rendue.

À l'issue de ce Congrès Mondial, nous réaffirmons plusieurs principes qui guideront notre action commune et nos engagements collectifs :

1. L'Engagement pour la vérité et la justice : Chaque victime de disparition forcée mérite d'être retrouvée, et les responsables de ces crimes doivent être jugés et tenus responsables de leurs actes. Nous exigeons des enquêtes indépendantes, des poursuites judiciaires rigoureuses et une transparence totale dans les processus judiciaires.

2. La Protection des Défenseur.se.s des Droits Humains : Partout dans le monde, les personnes défendant les droits humains – journalistes, avocats, activistes – sont souvent elles-mêmes victimes de disparitions et de représailles. Nous demandons une protection accrue pour les défenseur.se.s et appelons à une action plus forte des autorités pour assurer leur sécurité et leur liberté d'action.

3. La Responsabilité des États : Les États doivent garantir la sécurité de tou.te.s leurs citoyen.ne.s et toutes personnes résidant ou transitant sur leur territoire, sans exception. Les personnes responsables de disparitions forcées doivent être traduites en justice, et des mécanismes de surveillance et de prévention doivent être instaurés pour empêcher de tels abus à l'avenir. Les responsabilités des États doivent être engagées quand ils couvrent et/ou participent aux disparitions forcées à travers des politiques migratoires contraires aux droits humains.

4. Le Soutien aux familles de disparus : Les familles de victimes de disparitions forcées doivent recevoir un soutien immédiat et continu, qu'il soit psychologique, juridique ou social. Les États doivent garantir leur droit à la vérité et leur donner accès à des voies de recours juridiques efficaces.

5. La Coopération régionale et internationale : L'unité et la solidarité entre les pays sont essentielles pour lutter contre l'impunité. Nous appelons à une coopération renforcée entre les gouvernements pour une ratification universelle de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, l'inclusion de ses principes dans les législations nationales et la mise en application de ces dernières.

Signataires :

1. CCFD-Terre Solidaire
2. FEMED (Fédération Euro-Méditerranéenne contre les Disparitions Forcées)
3. FIACAT
4. FNDC
5. FOCODE
6. Klikaktiv
7. Observatoire Kisal
8. Ligue Iteka
9. Nophotozone
10. Tournons La Page

